

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 273

Artikel: Aménagement du territoire : la Confédération veut la fin... mais veut-elle les moyens?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement du territoire : la Confédération veut la fin... mais veut-elle les moyens ?

« Dans la vue d'ensemble, la comparaison entre la tendance et la conception directrice CK-73 montre que cette dernière ne renverse pas la tendance. Ce serait d'ailleurs peu réaliste. La conception directrice ne doit qu'atténuer et infléchir la tendance. Elle vise une croissance réduite des agglomérations existantes, mais une croissance renforcée de nombreuses autres régions » (CK-73, p. 27).

C'est dans cette optique que la conception directrice de l'aménagement du territoire CK-73, éla-

Il s'agit donc de promouvoir une répartition équilibrée de la population et de la richesse entre les différentes régions du pays. Dans ce but, CK-73 envisage pour les cinq grandes agglomérations de Suisse un accroissement de population inférieur de moitié à celui qui serait enregistré si le trend actuel se maintenait. En contrepartie, l'augmentation de population devra être mieux répartie sur les autres futurs grands centres et centres moyens. Qui donc ne pourrait pas se rallier à un tel objectif ? Le dialogue entre la Confédération et les cantons — c'est le but de CK-73 — ne doit pas être difficile sur ce plan, mises à part certaines petites divergences.

Mais la Confédération et les cantons ont-ils les moyens d'une telle politique ? Comment orienter cette répartition spatiale de la population, si ce n'est en faisant concorder la répartition des postes de travail supplémentaires avec l'augmentation de la population : « La plupart des nouvelles places de travail doivent se trouver là où sont prévus les plus forts accroissements démographiques, c'est-à-dire surtout dans la zone des nouveaux centres principaux et moyens » (CK-73, p. 34).

De quelle façon ? Par une politique appropriée de l'infrastructure et des transports et communications. Mais encore faut-il que cette politique soit voulue politiquement et appliquée à l'échelon

boré par la Confédération, propose treize centres principaux bien répartis à travers le pays. On n'a pas oublié de fixer un centre pour le Valais, Fribourg, la Suisse Centrale, le Tessin et les Grisons. De quoi concerner toutes les parties du pays, en particulier les cantons qui craignaient de se voir transformer à long terme en zone de verdure et de détente ! CK-73 prévoit également des centres moyens et des petits centres; mais au soin des cantons de les déterminer dans le cadre de l'aménagement cantonal.

national ? Sans doute CK-73 affirme-t-il que « cela n'a guère de sens de stimuler par l'équipement l'établissement de nouvelles entreprises industrielles et artisanales dans les régions à encourager, si l'on continue d'améliorer simultanément l'équipement dans les zones de construction déjà fortement développées... L'équilibre ne pourra se faire que si l'on freine les investissements publics dans les régions où le développement doit être endigué pour n'y engager les fonds disponibles qu'à bon escient. » (CK-73, p. 41).

On peut douter que les Chambres fédérales, dominées par les représentants des cantons riches, suivent fidèlement ces recommandations ! D'autre part, DP (No 263 : « Solidarité avec le Tiers Monde helvétique ») a déjà mis en évidence la nécessité mais surtout les limites d'une politique d'infrastructure pour freiner les déséquilibres économiques régionaux.

Certes, le développement économique est d'abord l'affaire des ressortissants de chaque région et des cantons en particulier. Là, de nouveau, c'est le choc entre le pot de fer et le pot de terre ! Inutile d'insister sur les inégalités intercantoniales sur le plan des possibilités d'investissements publics et du potentiel économique.

Dans le cadre d'une économie libérale, les cantons défavorisés économiquement sont con-

damnés, malgré des tentatives plus ou moins actives de politique de développement, à se battre pour se partager les miettes de la croissance ; les entreprises en quête d'un lieu d'implantation sont disputées par plusieurs cantons pauvres à coup d'avantages fonciers et d'exonérations fiscales. A ce petit jeu, les cantons seront perdants à long terme. L'auto-développement très fort des cantons riches permet à ces derniers d'éviter de telles pratiques. Pour le plus grand bien de leurs finances. Nombreux sont ceux qui voient dans l'aménagement du territoire le moyen d'assurer une croissance harmonisée de la Suisse. Une politique de l'aménagement est plus que nécessaire, mais son efficacité presuppose la mise sur pied d'une politique nationale de développement régional qui concerne toutes les activités et toutes les régions du pays (et non seulement les régions de montagne, cf. DP 262 et 263).

CK-73, une base de dialogue pour la Confédération et les cantons ? Mais attention à ne pas prendre des vessies pour des lanternes... Le dialogue sur les objectifs recherchés par le rapport n'a qu'une importance limitée. Il doit porter surtout sur les moyens prévus — ou non — pour atteindre ces objectifs. Or, sur ce plan, CK-73 n'est qu'un catalogue de vœux-pies.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES Assemblées

Eplucher les comptes rendus des assemblées annuelles, nombreuses en cette saison, des nombreuses associations qui font le point en ce premier semestre outre-Sarine, est certes plus fastidieux que de suivre l'actualité plus brûlante à travers les éditoriaux qui se multiplient dans les quotidiens, mais ce travail est souvent riche d'enseignements.

Suivons par exemple le congrès annuel de l'Arbus, association ouvrière de radio et de télévision, et l'assemblée des délégués du Parti socialiste zurichois.